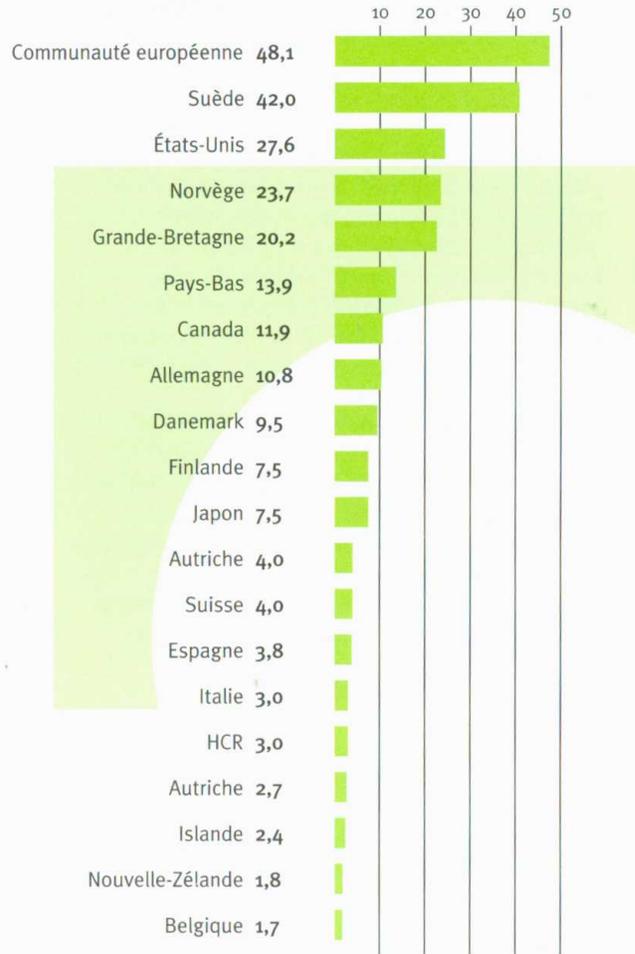


Les vingt principaux donateurs en 1998 en millions de francs suisses



Apports de Sociétés nationales, de gouvernements et d'autres organisations (en espèces, en nature et en services) en réponse aux appels lancés en 1998.

Financement

Le financement des activités mondiales de la Fédération provient de trois sources principales:

- les réponses aux appels lancés pour les opérations de secours, les situations d'urgence de moindre ampleur et les programmes de développement;
- les contributions volontaires au Plan de travail stratégique pour les années 90;
- les contributions statutaires versées par les Sociétés nationales membres.

Des opérations dans 81 pays

Les rentrées monétaires en réponse aux appels lancés pour les opérations de secours ont été positives en 1998; ce sont principalement les nouvelles catastrophes qui ont suscité ce mouvement et, notamment, les graves inondations dans la région Asie/Pacifique, ainsi que les cyclones dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Les opérations visant à aider certains anciens États soviétiques à faire face aux besoins hivernaux et des programmes régionaux ont également reçu un soutien financier satisfaisant.

En 1998, la Fédération a lancé, pour financer les opérations à mener dans 81 pays, des appels correspondant au total à 358,5 millions de francs suisses. Au 31 mars 1999, les engagements reçus étaient de 258 millions, en espèces, nature et services, représentant 72 % du montant demandé.

Comme les années précédentes, la principale source de financement des opérations de secours a été l'Office humanitaire de la Commission européenne – ECHO (48,1 millions de francs suisses en 1998). Les principaux pays donateurs ont été la Suède, les États-Unis, la Norvège et la Grande-Bretagne. Les Pays-Bas,

le Canada et l'Allemagne ont chacun donné plus de 10 millions de francs suisses. Dans ces pays donateurs, une grande partie des fonds sont collectés et transitent par les Sociétés nationales.

Parmi les donateurs autres que les gouvernements, on peut citer le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et le Fonds des Nations Unies pour la population.

En vue d'améliorer les comptes rendus, de même que la gestion des annonces de fonds et des contributions, un nouveau système de gestion des engagements a été mis en place, grâce auquel il a été possible de renforcer la coordination des programmes et des comptes rendus entre les donateurs, les délégations, le Secrétariat et les Sociétés nationales.

Le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (FUSC), qui assure le financement immédiat des opérations en cas de catastrophe majeure avant que soient reçues les annonces de contributions, a soutenu 70 opérations. Les moyens du FUSC ont permis de réagir rapidement à 30 appels; la moitié des dépenses ont ensuite été remboursées. Ils ont aussi été utilisés pour répondre, totalement ou en partie,



à 40 situations d'urgence de moindre ampleur. Le FUSC, qui a décaissé au total 6,7 millions de francs suisses en 1998, était tombé en octobre près de sa limite de fonctionnement, qui est de un million, mais la réponse aux appels a permis de le renflouer et il a pu aborder 1999 avec un report de 2,9 millions de francs.

Financement record pour le Plan de travail stratégique

En 1998, les fonds recueillis par le Secrétariat pour l'exécution du Plan de travail stratégique se sont élevés à 6,8 millions de francs suisses, un record depuis le lancement du Plan en 1990 (voir page 50). Ce chiffre traduit le soutien croissant des Sociétés nationales au Plan avec notamment, en fin d'année, l'arrivée du

gouvernement suisse parmi les principaux donateurs.

Le total ainsi recueilli ne représente toutefois que 52 % de l'objectif convenu, car le budget de 1998 prévoyait une augmentation de 60 % par rapport à 1997. Le montant inclut également des fonds prévus pour 1997 mais reçus seulement en 1998.

Une tendance positive est à relever: les donateurs sont de plus en plus disposés à apporter une contribution au Plan de travail stratégique sans spécifier l'affectation de leurs fonds. Plus d'un tiers des fonds entrent dans cette catégorie ou sont assortis d'instructions qui laissent au Secrétariat la flexibilité d'utilisation nécessaire.

Le Secrétariat a reçu des annonces de contributions à affectation flexible portant sur 1,48 million de francs suisses, provenant principalement des Sociétés danoise, norvégienne et suédoise. Un certain nombre de Sociétés nationales (Grande-Bretagne, France, Islande et Italie notamment) ont versé pour la première fois, au titre du Plan, une contribution sans affectation pour un montant total de 785 000 francs suisses.

En tout, 21 Sociétés nationales ont participé au financement du Plan de travail stratégique et leur contribution correspond à 48 % du total recueilli. Huit gouvernements ont fourni 51 % du budget : la Suisse, le Canada, la Norvège, la Suède, l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande.

Parmi les tâches du Plan, le renforcement de la communication est celle qui a été le mieux

financée par les donateurs (22 % du total recueilli), essentiellement grâce à une contribution du Canada en faveur des services de documentation et d'information. D'autres tâches ont aussi bénéficié d'un financement important, comme l'amélioration des conditions sanitaires et sociales (11 %) et les initiatives visant à pourvoir aux besoins spécifiques des groupes particulièrement vulnérables (8 %). Enfin, 5 % des contributions étaient destinées à l'élaboration de programmes visant à réduire les vulnérabilités et à accroître l'efficacité des structures organisationnelles.

Contributions statutaires

Statutairement, toutes les Sociétés nationales membres de la Fédération doivent verser au Secrétariat une contribution statutaire annuelle qui lui permet de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement. En 1998, le montant total des rentrées à ce titre a été de 27,2 millions de francs suisses, 1,1 million de francs suisses restant encore dus au 31 décembre 1998. Par ailleurs, un montant de 0,5 million de francs suisses a également été reçu au titre d'arriérés d'années antérieures.

Le barème des contributions est basé sur les ressources financières déclarées par chaque Société, son pourcentage de participation au cours des six années précédentes et le pourcentage de participation de son pays au budget des Nations Unies. La part de chaque Société nationale dans l'ensemble du montant dû est très variable, allant de 0,004 % pour les plus petites à environ 13 % pour la majeure partie des plus grandes, la Croix-Rouge américaine se plaçant au premier rang, avec 25 % du total.